



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

physique nucléaire

Question écrite n° 113799

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie pour qu'il lui fasse connaître les missions du comité industriel pour ITER qui fut installé en juillet 2005 sous la présidence de l'ancien ministre de la recherche M. François d'Aubert, ainsi que les premières conclusions de ce comité.

Texte de la réponse

Le projet ITER (International thermonuclear experimental reactor) rassemble sept partenaires : la Chine, les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Inde, le Japon, la République de Corée et l'Union européenne. Il a été décidé en 2005 que la machine serait réalisée en France sur le site de Cadarache. Au-delà de cette décision, les entreprises participant à la construction d'ITER doivent désormais être sélectionnées. Pour ce faire, le projet a été découpé en une centaine de lots et chacun des sept partenaires créera une agence domestique chargée d'attribuer les lots dont elle aura la responsabilité. L'agence domestique européenne, qui sera basée à Barcelone, est en cours d'installation. Dans cette perspective, le ministre délégué à l'industrie a installé le 4 juillet 2006 le comité industriel ITER qui a pour mission de mobiliser les industriels français sur le projet ITER et d'organiser leur capacité de réponse aux différents appels d'offres dans les meilleures conditions et dans le respect des règles de concurrence. Il s'agit de définir dans ce cadre, collectivement, la veille nécessaire et les stratégies d'offre adaptées, tant vis-à-vis de la future organisation internationale et de la future agence domestique européenne que des agences domestiques des six autres pays partenaires. À cette fin, un recueil d'une centaine de fiches technologiques est notamment mis à disposition des entreprises et de leurs relais (CRCI, CCI et autres acteurs du développement économique local, organisations professionnelles). Ces fiches visent à donner aux industriels les informations dont ils ont besoin, à la fois en termes de description des marchés, du planning et des donneurs d'ordre. Le comité est constitué de trois collèges : un collège industriel, composé d'une vingtaine de membres représentant les grands industriels concernés par ITER, mais aussi les nombreuses entreprises moyennes et PME-PMI potentiellement intéressées ; un collège institutionnel, également composé d'une vingtaine de membres, rassemblant les différentes instances et différents services administratifs en charge du suivi du projet ITER en France ; un collège « recherche » constitué par les dix pôles de compétitivité les plus concernés par ITER. Ce comité est aujourd'hui en place. Des groupes de travail thématiques par système constitutif d'ITER sont en cours de constitution. Des actions régionales ont eu lieu et seront poursuivies. Enfin, un premier atelier national ITER s'est tenu à Paris le 24 octobre 2006. Le ministre délégué à l'industrie entend veiller à ce que les industriels français puissent prendre toute leur part dans la réalisation du projet ITER, et en tirer le plus grand bénéfice.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113799

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13151

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1106